

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 6 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le vendredi six avril à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Saint-Bazile-de-Meyssac, sous la présidence de Monsieur Eric CISCARD, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 27 mars 2018

Etaient présents : Mr Eric CISCARD, *Maire* ; Mme Françoise CHAPOULIE, *1<sup>ère</sup> adjointe* ; Mr David LATREILLE ; Mr Patrice LEIX ; Mme Bernadette ROUFF ; Mr Benoît SERVANTIE : *conseillers*

Procuration : Mme Evelyne TRINQUET, *2<sup>ème</sup> adjointe* à Bernadette ROUFF ; Mme Marion PLASMAN à Françoise CHAPOULIE

Absent Excusé : Mr Alan D'HOLLANDER

Est nommée secrétaire de séance : Mme CHAPOULIE Françoise



Approbation du Compte-Rendu de la réunion du mercredi 21 février 2018 : à l'unanimité.

Ouverture de la Séance à 20H35, sujets abordés :

### 1 - Vote du compte administratif 2017

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Eric CISCARD, Maire, et présenté par Madame Françoise CHAPOULIE *1<sup>ère</sup> Adjointe* après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		89 055.39	8 727.23	
Opérations de l'exercice	92 911.03	111 475.82	45 250.87	9 969.23
<b>TOTAUX</b>	92 911.03	200 531.21	53 978.10	9 969.23
Résultats de clôture		18 564.79	35 281.64	
Restes à réaliser	0.00	0.00	26 730.00	20 195.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	000	18 564.79	62 011.64	20 195.00
RESULTATS DEFINITIFS		107 620.18	50 543.87	

2°) Constate, pour la Comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### 2 - Approbation du compte de gestion 2017- Budget Principal

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,  
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **3 - Affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2018**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Eric CISCARD. Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017. Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de Gestion du receveur.

Le conseil décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

➤	Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068) :	50 543.87 €
➤	Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes) :	57 076.31 €

Vote : 8 pour, 0 contre et 0 abstention

### **4 - Vote du budget primitif 2018- Budget Principal**

Le conseil municipal appelé à se prononcer, décide à l'unanimité par 8 votes pour et 0 vote contre, de voter pour l'exercice 2018 le budget primitif qui s'équilibre tant en recette qu'en dépense à la somme de :

#### Budget Principal :

Section de fonctionnement : **173 181.31 €**

Section d'investissement : **285 767.18€**

Total du budget : **458 948.49 €**

### **5 - Vote des taxes locales**

Le conseil municipal appelé à se prononcer sur le vote des taxes locales décide, à l'unanimité de voter une augmentation de 1.019988 % par rapport à 2017 soit :

Taxe d'habitation : 12.12 %

Taxe Foncier Bâti : 17.61 %

Taxe Foncier non Bâti : 147.63 %

Coefficient de variation proportionnelle : 1.019988

Produit fiscal attendu : 51 945 €

Total des allocations compensatrices : 5 062 €

Produit prévisionnel total : 57 010 €

### **6 - Mise à jour du tableau des emplois - Filière Technique**

#### **Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois. Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal par la délibération 22-2017 du 24 novembre 2017.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 20 mars 2018, concernant la suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 2.48/35<sup>ème</sup>.

Le Maire propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services :

**- la suppression** d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial 1<sup>er</sup> échelon à temps non-complet à raison de 2.48/35<sup>ème</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'adopter à l'unanimité par 7 votes pour et 0 vote contre, le nouveau tableau des emplois technique ci-dessous.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1 mai 2018 comme suit :

<b>Situation à compter du 1 mai 2018</b>	<b>Nbre</b>
Adjoint Technique Territorial	1

## **7 - Question diverses**

Monsieur le Maire présente la nouvelle secrétaire de mairie Madame DIGIANANTONIO Christiane au conseil municipal. Elle prendra ses fonctions le 9 avril 2018 en doublon avec Madame SAVIGNAC Corinne.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée lève la séance à 22h40.

Fait à Saint-Bazile-De-Meyssac le 13 avril 2018

**La Secrétaire de Séance,  
CHAPOULIE Françoise**